

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. de Villoutreys comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 586, session 1955-1956) de M. Rochereau, tendant à inviter le gouvernement à maintenir et à développer les mesures propres à assurer l'expansion de notre commerce extérieur.

Elle a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N. 3^e lég.) — budget du secrétariat d'Etat aux Affaires économiques — et décidé de présenter des observations sur les points suivants : commerce extérieur, notamment sur l'aide à l'exportation et le déficit de notre balance commerciale, les recensements démographiques, agricoles et industriels et l'expansion régionale.

MM. Marcel Lemaire et François Valentin ont été chargés de présenter ces observations devant la commission des finances.

Enfin, la commission a procédé à l'audition de M. Grimaud, conseiller commercial de France à Hong-Kong, sur la situation de ce territoire dans le commerce mondial et sur l'évolution économique de la Chine.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a fait part à ses collègues de l'esprit dans lequel ont été conçues les communications franco-britanniques du 3 décembre 1956 sur l'évacuation des forces franco-britanniques et sur les propositions des 18.

Il paraît ressortir des informations recueillies que le Gouvernement britannique tient avant tout à s'assurer de nouveau la coopération des Etats-Unis dans la poursuite d'un règlement définitif des problèmes du Moyen-Orient.

M. Marcel Plaisant a mis en relief devant ses collègues le texte de la deuxième communication au secrétaire général des Nations Unies, qui l'invite à tenir compte du projet de résolution soumis au Conseil de sécurité par la France et le Royaume-Uni, recommandant l'adoption des propositions des 18 puissances, c'est-à-dire d'un système d'internationalisation du canal de Suez.

A lire ces communications et l'esprit dans lequel elles ont été recueillies, il semble que tout repose sur la fidélité que le secrétaire général des Nations Unies a le devoir d'observer vis-à-vis du projet soumis au Conseil de sécurité et des propositions franco-britanniques.

Le président de la commission a rappelé les protestations répétées du Gouvernement français transmises aux Nations Unies

contre les nouvelles violations des traités internationaux pas l'Égypte qui moleste et pourchasse les ressortissants français et britanniques.

La commission a ensuite entendu le rapport préliminaire de M. Marius Moutet sur le projet de loi (n° 3181 A. N.), tendant à la ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, concernant le règlement de la question sarroise. Le rapporteur a analysé toutes les parties du traité et a insisté sur le rôle de la cour mixte, sur l'importance du régime économique définitif, aussi bien que sur les questions charbonnières traitées au chapitre VI. Le problème des mines de la Sarre et des prestations en charbon, ainsi que de l'exploitation des gisements houillers a particulièrement retenu son attention.

Ont également été analysées les conventions sur l'aménagement du cours supérieur du Rhin et sur la canalisation de la Moselle.

En félicitant M. Marius Moutet de son travail, M. Marcel Plaisant a rappelé que le traité ne fera l'objet d'un vote par la commission qu'après le débat qui doit avoir lieu à l'Assemblée Nationale et les explications éventuelles du ministre compétent.

AGRICULTURE

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Brette, vice-président.* — La commission a repris l'examen de la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

Elle a tout d'abord, procédé à un échange de vues au terme duquel elle a arrêté son programme de travail et la procédure qu'elle entend suivre.

M. Restat a exposé, ensuite, les grandes lignes de son projet de rapport qui tend à substituer au contre-projet pris en considération par le Conseil de la République le 20 juin 1956 un texte de coordination des différentes positions exprimées sur le problème de la formation professionnelle agricole.

La commission a été saisie de deux contre-projets, l'un présenté par MM. Houdet, Delorme, Georges Boulanger et de Pontbriand, le second par M. Blondelle à titre personnel.

M. Houdet a exposé l'économie de son contre-projet qui reprend les conclusions du rapport établi en 1954 par M. Saint-Cyr, au nom de la commission de l'agriculture de l'Assemblée Nationale.

Après que M. Blondelle eut communiqué la teneur de son contre-projet qui tend à traduire, sur le plan législatif, les principes énoncés par les chambres d'agriculture en matière de formation professionnelle agricole, la commission a décidé de statuer sur le fond, au cours de sa prochaine séance.

ÉDUCATION NATIONALE BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a achevé l'examen du projet de loi de finances (n° 2951, A. N. 3^e lég.). Elle a entendu M^{lle} Rapuzzi, rapporteur spécial du budget de l'éducation nationale devant la commission des finances, qui lui a brossé à grands traits les lignes essentielles de son rapport.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment le président, MM. Chapalain, Chevallier, Delalande, Lamousse et Southon, les conclusions de M^{lle} Rapuzzi ont été approuvées.

La commission avait auparavant adopté les rapports de :

a) M. Lamousse sur :

— le projet de loi (n° 78, session 1956-1957) instituant des saisies-arrêts en matière de droit d'auteur. Le rapporteur avait proposé l'adoption du projet de loi avec une modification de l'article premier étendant l'insaisissabilité des droits d'auteur prévue au bénéfice du conjoint survivant et de ses héritiers ou ayants droits ;

— le projet de loi (n° 109, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention pour la protection des biens

culturels en cas de conflit armé, le règlement d'exécution de la convention et le protocole annexe, signé à La Haye le 14 mai 1954 ;

b) M. Southon sur la proposition de résolution (n° 716, session 1955-1956) de MM. Chazette et Pauly, tendant à inviter le gouvernement à comprendre la tapisserie parmi les travaux de décoration dans les bâtiments de l'enseignement public.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a entendu le projet de rapport de M. Fournier sur la proposition de loi (n° 566, session 1955-1956) de M. Rivièrez, tendant à autoriser les dentistes et opérateurs tolérés de Tunisie à exercer en France et dans les territoires d'outre-mer. Après un échange de vues la commission a décidé de surseoir à statuer, en attendant l'avis du Ministère des Affaires sociales et celui du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes que le rapporteur s'était proposé de consulter.

La commission a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi de finances (n° 2951 A. N. 3^e législ.) ; par l'audition de M. Peschaud, rapporteur spécial du budget de la Santé publique devant la commission des finances.

La commission approuvant les grandes lignes du rapport invitera le Ministre de la Santé publique à justifier la création prévue de dix postes d'inspecteurs de la population pour les départements d'outre-mer et à fournir des explications complémentaires sur le contrôle des prix de journées dans les établissements hospitaliers.

FINANCES

Mardi 4 décembre 1956. — *Présidence de M. Chapalain, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N. — 3^e législ.). La discussion des crédits affectés aux travaux publics a été reprise. Sur la proposition de M. Lamarque, rapporteur, et après les interventions de MM. Courrière et Brunhes au nom de la commission des

moyens de communication, la commission a adopté l'article 46 : « Prélèvement au profit du budget général sur les versements effectués par les collectivités aux fonctionnaires leur prêtant leur concours », sous réserve d'explications suffisantes. Au titre IV — Interventions publiques — un débat s'est ouvert sur le problème de l'aide à la batellerie. Sont intervenus : MM. Chapalain, Pellenc, rapporteur général, Berthoin, Walker, Debû-Bridel, Brunhes. Les crédits affectés aux travaux publics ont été adoptés mais la commission a entendu n'accepter le titre IV que si le Gouvernement procédait au rétablissement du crédit nécessaire à l'aide à la batellerie.

La commission a ensuite adopté une nouvelle rédaction de l'article 6 : « Recettes affectées au fonds d'investissement routier pour l'année 1957 », qui ne tend pas, comme le faisait l'article 6 du projet initial à créer un précédent. Les articles 47 : « Travaux complémentaires à effectuer sur le réseau secondaire d'intérêt général du Vivarais-Lozère » ; 48 : « Dépenses à faire ou à engager au cours de l'exercice 1957 par l'administration des chemins de fer de la Méditerranée au Niger », et 104 : « Réforme des classes de voitures dans les trains de voyageurs de la S. N. C. F. — Ajustement du taux des surtaxes locales temporaires et des taxes perçues dans les ports au profit des invalides de la marine » ont été adoptés sans modification.

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951, A. N., 3^e législ.) par l'étude des crédits relatifs à l'aviation civile (et l'article 105 rattaché). M. Coudé du Foresto, rapporteur, a présenté son rapport concluant à l'adoption des crédits. Un débat s'est instauré relatif, notamment aux questions de la rémunération du personnel et des subventions à Air France, auquel ont participé MM. Roubert, président, Courrière, Berthoin et Pellenc, rapporteur général. La commission a ensuite adopté les crédits et l'article 105 : « Cession gratuite de planeurs aux aéro-clubs » sans modification.

La commission a ensuite entendu M. Coudé du Foresto, rapporteur du budget des prestations familiales agricoles, qui a proposé un nouveau mode de financement comportant, d'une part, la contribution du budget général par l'impôt sur les vélo-

cipèdes, cyclomoteurs et motocyclettes, la taxe intérieure de consommation sur les produits du pétrole et un prélèvement sur les recettes du pari mutuel et, d'autre part, des recettes affectées : taxe sur les betteraves, taxe sur les produits forestiers et taxe sur les tabacs, le reste des ressources devant être obtenu par un prélèvement sur les excédents du Fonds de solidarité. La commission a adopté la proposition du rapporteur.

Sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, la commission a ensuite adopté les articles 99 : « Procédure de contrainte en matière de paiement de cotisations aux caisses de mutualité sociale agricole » et 101 : « Dispositions relatives à la situation des membres de la famille des exploitants », et réservé l'article 102 : « Subordination du paiement des prestations sociales agricoles et des avantages économiques et sociaux au fait que les bénéficiaires ont acquitté l'ensemble de leurs cotisations sociales agricoles » pour complément d'information.

Dans une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les crédits affectés à l'Education nationale. M^{lle} Rapuzzi, rapporteur, a présenté son rapport, remplaçant le projet de budget pour ce département dans l'ensemble du budget au regard des circonstances difficiles de l'heure présente et montrant les nécessités auxquelles devront, à l'avenir, satisfaire les prévisions budgétaires de l'Education nationale. Un débat s'est ensuite instauré, auquel ont participé notamment : MM. Canivez, au nom de la commission de l'éducation nationale, Longchambon au nom de la commission de la recherche scientifique, Berthoin, Raybaud, Courrière, Armengaud, Roubert, président et Pellenc, rapporteur général. La commission a adopté les crédits sans modification.

Jeudi 6 décembre 1956. — *Présidence de M. Chapalain, vice-président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a entendu M. Waldeck L'Huillier, rapporteur des crédits relatifs à la Caisse nationale d'épargne. M. Fléchet a donné diverses précisions quant aux dépôts et à l'emploi des fonds de la Caisse des dépôts et consignations. Sur la proposition du rapporteur, la commission a adopté les crédits sans modification.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Gilbert-

Jules, Ministre de l'Intérieur et de M. Pic, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur sur les problèmes soulevés par la subvention aux collectivités locales et le financement des budgets locaux. Le Ministre a fait ressortir que les collectivités bénéficiaient pour 1957 d'une façon certaine d'une garantie de 104 % de recettes provenant de la taxe locale en 1954 ainsi que d'une fraction au moins égale à 60 % de la plus-value constatée en cette matière pour celles qui auraient des rentrées supérieures. Les crédits nécessaires à cet effet seront obligatoirement ouverts. Les Ministères de l'Intérieur et des Finances examinent par ailleurs les mesures qui permettraient d'aller au-delà de ce niveau.

Un débat s'est ensuite instauré dans lequel intervinrent en particulier, MM. Chapalain, Chevallier, Berthoin, Courrière, Bousch, Debû-Bridel et Pellenc, rapporteur général. La commission a adopté le titre IV — Interventions publiques des crédits affectés au Ministère de l'Intérieur — qui avait été disjoint lors d'une précédente séance.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a entendu le rapport de M. Fléchet, rapporteur des crédits relatifs aux Affaires économiques qui a insisté sur la nécessité de reviser entièrement la politique de notre commerce extérieur et proposé d'adopter les crédits sans modification. Intervièrent ensuite : MM. Debû-Bridel, Alric, de Villoutreys au nom de la commission de la production industrielle, M. Valentin au nom de la commission des affaires économiques. La commission a adopté les crédits sans modification. Sur la proposition de M. Fléchet, rapporteur, la commission adopte également les crédits affectés au commissariat général au Plan.

M. Gaspard, rapporteur, présente ensuite son rapport sur les crédits affectés aux P. T. T. et la commission, après les interventions de MM. Debû-Bridel, Fléchet et Bouquerel, au nom de la commission des moyens de communications, adopte les crédits sans modification.

Enfin, la commission a entendu le rapport de M. Walker, rapporteur des crédits affectés au Travail et à la Sécurité sociale, qui souligne en particulier le problème de la Caisse autonome de retraite des mines et le problème du travail « noir ». La commission adopte les crédits sans modification.

Dans une troisième séance tenue dans la soirée, la commission a examiné les crédits militaires (état I et état J). M. Boutemy, rapporteur, a présenté son rapport sur la section commune et la section guerre. Il a montré que la Nation consacre 7 % de son revenu à l'effort militaire. La commission, après les interventions de MM. Courrière, Debû-Bridel, Berthoin et Roubert, a estimé que le même effort financier pourrait peut-être permettre une défense nationale plus efficace. La commission a adopté les crédits sans modification. M. Berthoin, rapporteur, a ensuite présenté son rapport sur la section air, concluant à l'adoption des crédits sans modification. La commission a adopté. M. Courrière, rapporteur de la section marine, a étudié dans son rapport les problèmes des créations de postes, des investissements outre-mer, de la construction de la flotte et de l'aéronautique navale et conclu à l'adoption des crédits. La commission a adopté les crédits sans modification.

Sur la proposition de M. Bousch, rapporteur des crédits militaires pour la France d'outre-mer et de M. Alric, rapporteur des crédits Essences et Poudres, la commission a adopté ces différents crédits sans modification.

La commission a enfin adopté les articles 21 à 24, 52 à 59, 94 et 96, disjoint les articles 95 : « recrutement du corps des ingénieurs du génie maritime » et 96 *bis* « rémunération des ouvriers de la marine ».

Vendredi 7 décembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances (n° 2951, A. N., 3^e législ.) par l'étude des budgets annexes : Monnaies et Médailles, Légion d'honneur et Ordre de la Libération. M. Litaïse, rapporteur des crédits affectés à ces budgets annexes, a proposé dans son rapport l'adoption des crédits sans modification. La commission a adopté.

Ensuite M. Peschaud, rapporteur des crédits affectés à la Santé publique et à la Population, a présenté son rapport observant que la création des dix postes d'inspecteurs de la population pour les départements d'outre-mer ne se justifiait que si ces créations devaient permettre réellement un contrôle plus efficace et proposant la disjonction du crédit de 50 millions intitulé

« Dotation pour vacateurs chargés du contrôle des prix de journée dans les établissements hospitaliers ». Après les interventions, notamment de MM. Courrière, Portmann et Roubert, la commission a adopté les crédits sans modification, sauf le crédit de 50 millions destiné aux vacateurs qui a été disjoint. Elle a, en outre, adopté un article 45 *bis* établissant un droit de contrôle des prix des journées dans les établissements hospitaliers au profit des conseils généraux. L'article 45 : « Participation de l'Etat aux dépenses d'aide sociale des départements d'outre-mer » a été également adopté.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a d'abord procédé à une deuxième lecture du budget de la Santé publique et de la Population. Sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, elle a décidé de rétablir le crédit de 50 millions précédemment disjoint pour la « Dotation pour vacateurs chargés du contrôle du prix de journées dans les établissements hospitaliers » afin de maintenir la position générale prise lors de l'examen des derniers budgets, aux termes de laquelle l'adoption des crédits n'implique pas approbation de la répartition, laquelle sera examinée lors de l'étude des décrets d'application.

M. Debû-Bridel, rapporteur, a ensuite présenté son rapport sur les crédits Arts et Lettres de l'Education nationale. La commission, après les interventions de MM. Courrière, Pellenc, rapporteur général, Roubert et Lamousse, au nom de la commission de l'Education nationale, a adopté les crédits sans modification.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. J. Debû-Bridel sur le budget annexe de la radiodiffusion-télévision française. Un débat s'est instauré dans lequel intervinrent notamment MM. Pellenc, rapporteur général, Bousch et Gaspard, qui ont critiqué la gestion onéreuse de la radio et regretté la médiocrité et l'indigence de trop nombreuses émissions. La commission a adopté les crédits mais l'article 20 : « augmentation du taux de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision » a été disjoint. Les articles 19 : « autorisations de programme conditionnelles et réalisations d'opérations exceptionnelles de télévision » et 51 : « ratification d'autorisations de pro-

gramme accordées par anticipation » ont été adoptés. L'article 93 : « recrutement d'agents titulaires à la radio-télévision française » a été disjoint.

La commission a enfin entendu M. Bousch, rapporteur des crédits affectés à la Reconstruction et au Logement, qui a présenté son rapport. Après les interventions de MM. Pellenc, rapporteur général qui a évoqué le problème des sinistrés français à l'étranger et de M. Roubert, la commission a adopté les crédits et les états C, D, E, sous réserve des chiffres portés aux lignes 1 : Indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature et ligne 2 : Indemnités pour reconstitution des meubles d'usage courant ou familial, de l'état E : Indemnités et avances payées aux sinistrés. Les articles 16 : « autorisations de programme et de paiement accordées au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction », 38 : « majoration des autorisations de paiement et des autorisations de programme afférentes aux dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction », 39 : « majoration de crédits ouverts pour la mobilisation et le remboursement des titres émis par la caisse autonome de la reconstruction », 40 : « règlements effectués au moyen des titres émis par la caisse autonome de la reconstruction », 41 : « études et recherches en matière de bâtiment et de construction », 42 : « montant maximal de la subvention annuelle pouvant être versée à chaque office ou société d'habitations à loyer modéré », 43 : « autorisation d'émission pour le paiement d'indemnités d'éviction », 44 : « primes à la construction », et 92 : « création d'emplois permanents au Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement au titre du budget de 1957 » ont été adoptés sans modification.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a entendu les réponses de M. Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, aux questions posées par M. Razac et différents commissaires, sur le projet de loi de finances (n° 2951, A.N. 3^e législ.) en ce qui concerne les crédits de la France d'Outre-Mer.

Ces réponses ont porté, principalement, sur les points suivants : prévisions budgétaires pour l'application de la loi-cadre et la mise en place du statut du Togo, accroissement du corps des administrateurs de la France d'Outre-Mer, subvention en faveur des produits textiles et du développement de l'économie rurale, crédits pour la recherche scientifique, les recherches pétrolières et minières, création de l'organe permanent de coordination pour l'économie de la zone franc, statut des chefs coutumiers, etc...

Dans la discussion qui s'est ensuite instaurée, sont intervenus, outre le président, MM. Béchar, Boisrond, Durand-Réville, Hassan Gouled et Marius Moutet.

Cette discussion a porté notamment sur l'organisation du Comité directeur du F. I. D. E. S. et son contrôle parlementaire, et sur le Conseil de surveillance de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

Enfin, la commission a désigné M. Hassan Gouled comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 98, session 1956-1957), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi relatif à l'Assemblée représentative de la Côte française des Somalis.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 6 décembre 1956. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a, tout d'abord, nommé M. Marcel Bertrand rapporteur pour avis du projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Puis, elle a désigné comme rapporteurs :

— M. Deuschamnn, pour la proposition de résolution (n° 91, session 1956-1957), de M. Jean Bertaud, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à intégrer les anciens rédacteurs auxiliaires du Ministère de l'Intérieur dans le cadre des administrateurs civils ;

— M^{me} Marcelle Devaud, pour la proposition de loi (n^o 96, session 1956-1957), de M. Rogier, tendant à faire accorder le statut de Pupille de la Nation aux enfants algériens devenus orphelins depuis le 1^{er} octobre 1954, par suite des troubles ;

— M. Deutschmann, pour la proposition de loi (n^o 105, session 1956-1957), de M. Jean Bertaud, tendant à préciser les pouvoirs du maire en ce qui concerne la suspension ou la révocation des vétérinaires inspecteurs de viandes.

M. Nayrou a ensuite présenté diverses observations sur le projet de loi de finances (n^o 2951 A. N. 3^e législ.), destinées à compléter les informations données précédemment à la commission par M. Masteau, rapporteur spécial de la commission des finances et par lui-même.

A cette occasion, un débat s'est instauré, auquel ont notamment pris part, outre le président, M^{me} Marcelle Devaud, MM. Deutschmann, Le Basser, Claude Mont, et Verdeille.

La commission a enfin décidé de demander à être saisie pour avis des propositions de loi :

— (n^o 283, session 1955-1956), de MM. Blondelle, Deguise et les membres du groupe du Centre Républicain d'action rurale et sociale, tendant à modifier les articles 812 et 861 du Code rural, renvoyée pour le fond à la commission de l'agriculture ;

— (n^o 81, session 1956-1957), de M^{me} Jacqueline Thome-Patenotre, tendant à modifier l'article 175 du Code pénal, renvoyée pour le fond à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de M. Lodéon, la commission a, tout d'abord, adopté sans modification les projets de loi suivants :

— (n^o 5, session 1956-1957), relatif à l'exercice des fonctions du ministère public près les cours d'appel de Basse-Terre, de Fort de France et de Saint-Denis ;

— (n° 75, session 1956-1957), fixant le ressort des justices de paix des Départements d'Outre-Mer.

Elle a, ensuite, entendu le rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de loi (n° 552, année 1955) de M^{me} Marcelle Devaud, tendant à modifier les articles 1421, 1422 et 1443 du Code civil.

Après avoir analysé l'économie de ce texte, dont l'objet est de limiter les pouvoirs du mari, en attendant une réforme d'ensemble des régimes matrimoniaux, le rapporteur a conclu en déclarant qu'à son avis il serait fâcheux de procéder au vote de mesures fragmentaires de caractère transitoire.

Il a estimé, par contre, que le moment était venu d'aborder la réforme d'ensemble ci-dessus visée, en commençant par la modification du régime légal, de manière à compléter l'évolution amorcée par la publication de la loi du 18 février 1938 sur la capacité de la femme mariée.

La commission a fait siennes les conclusions de son rapporteur. Elle a, en conséquence, décidé de lui confier le soin de préparer, en liaison avec la Chancellerie et la commission de réforme du Code civil, un texte, en prenant pour base de travail les études très complètes effectuées, sur ce point, par le Sénat, en 1939.

Egalement sur le rapport de M. Marcilhacy, la commission a, d'autre part, adopté, avec une légère modification d'ordre rédactionnel, le projet de loi (n° 647, session 1955-1956) modifiant et complétant certains articles de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Elle a, enfin, entendu une communication de M. Delalande sur les dispositions de la proposition de loi (n° 262, session 1955-1956), de M. Roger Menu, tendant à modifier les articles 2 et 3 du Livre IV du Code du travail relatifs à la création des Conseils de prud'hommes, dont la commission du travail est saisie au fond.

Tout en approuvant, dans leur principe, les textes présentés par la commission du travail, la commission a décidé de déposer un certain nombre d'amendements destinés à permettre une harmonisation plus complète des nouvelles dispositions avec les règles existant déjà en cette matière.

M. Kalb a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 124, session 1956-1957) de M. Jean Lacaze, sur l'exercice

par les fédérations départementales des chasseurs des droits de la partie civile.

M. Delalande a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 6 décembre 1956. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Le président a fait, tout d'abord, un bref compte-rendu de la visite des installations techniques de la Sabéna, accomplie le 5 novembre à Bruxelles par une délégation de la commission composée de MM. Billiémaz, Chambriard, Robert Chevalier, Dupic, Dutoit, Kalenzaga, Mistral et le président lui-même.

M. Bouquerel, délégué à la commission des finances, a souligné ensuite que, pour la première fois, le budget des P. T. T. connaissait un déficit d'environ 4 milliards, dû à des « rentrées » estimées moins importantes en 1957 qu'en 1956, déficit auquel il faudra encore ajouter 2 milliards pour la revalorisation très prochaine des traitements des fonctionnaires de ce département ministériel.

Après avoir analysé les différents postes de ce budget et donné, à leur propos, quelques explications d'ordre technique (en notant que le réseau téléphonique français n'est que le 18^e dans le monde), M. Bouquerel a indiqué que le nombre des emplois nouveaux — évalué par les services à 12.000 — avait été ramené à 7.000 par l'Administration des finances ; les problèmes de personnel ont donné lieu à un bref échange de vues entre le délégué, le président et MM. Henri Barré, Beaujannot et Sauvêtre.

Enfin, M. René Dubois a fait un premier exposé des grandes lignes du rapport qu'il entend présenter au moment de l'examen, en séance publique, du budget de l'aviation civile : nécessité de trouver une solution aux problèmes de personnel alors que l'évolution technique de l'aviation exige de celui-ci plus de compétence

et de responsabilité ; prix de revient très élevé de la formation actuelle du personnel navigant ; souci d'assurer une coordination toujours équitable entre les transporteurs aériens privés et la Compagnie Air France, au moment même où l'Union française traverse une grave crise ; politique du matériel aéronautique faisant confiance à l'industrie française et ne désavantageant pas une compagnie au profit d'une autre ; obligation de maintenir la détaxe de l'essence si l'on veut aboutir à la création d'une société rentable de transports aériens intérieurs.

La commission a décidé d'avoir un nouvel échange de vues sur les crédits de l'aviation civile, en présence de M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, le jeudi 13 décembre 1956.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Mardi 4 décembre 1956. — *Présidence de M^{me} Cardot, président.* — La commission a entendu une délégation du bureau de l'U. F. A. C. (Union Française des Associations de Combattants) qui, au sujet du budget des anciens combattants et victimes de la guerre, a insisté tout particulièrement sur le pourcentage du « taux d'extinction » des pensions et a estimé que ce pourcentage, sous-estimé par le Gouvernement, pouvait en fait servir à améliorer dès maintenant la situation des anciens combattants et victimes de la guerre. La délégation, d'autre part, a souligné que le budget pour 1957, tel qu'il a été présenté, ne comporte aucune véritable « mesure nouvelle » et que les augmentations de crédits qu'il comporte par rapport au budget précédent ne sont que la conséquence de dispositions déjà votées.

Jeudi 6 décembre 1956. — *Présidence de M^{me} Cardot, président.* — La commission, par un vote unanime par appel nominal, a décidé de demander à la commission des finances d'effectuer les démarches voulues pour que soit présenté à l'examen du Conseil de la République le budget des anciens combattants et victimes de la guerre, repoussé en première lecture par l'Assemblée Nationale. Les résultats de ce vote ont été les suivants : ont voté pour

M. Auberger, M^{me} Cardot, MM. Robert Chevalier, Jean Fournier, Jézéquel, Le Gros, Mathey, Metton, de Montullé, Namy, Parisot, Radius, Yver.

La commission a entendu ensuite un exposé de M. Auberger sur le budget de gestion : M. Auberger en a dégagé l'économie générale, a résumé les conditions de son rejet par l'Assemblée Nationale et il a enfin indiqué les catégories de victimes de la guerre dont les revendications paraissent devoir être satisfaites dans les délais les meilleurs.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 6 décembre 1956. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N. 3^e législature) Budget de l'industrie et du commerce.

M. de Villoutreys, rapporteur, a analysé successivement les dépenses de fonctionnement de ce département ministériel, les subventions économiques, les dépenses en capital et les investissements dans le secteur de l'énergie.

La commission a adopté les observations présentées par M. de Villoutreys.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Bruyas sur le projet de loi (n° 26, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 29 j du Livre premier du Code du travail et à insérer audit livre un article 99 d.

Elle a nommé M. Georges Maurice, rapporteur de la proposition de loi (n° 103, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale tendant à compléter l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 4 décembre 1956. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — Au cours de deux séances qu'elle a tenues, dans la matinée et dans l'après-midi, la commission, sur la proposition de son rapporteur, M. Edgard Pisani, a commencé l'examen, en première lecture, des articles du projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

La commission a décidé de réserver les articles 7, 10, 14, 16, 16 *bis*, 20, 25, 26, 27, 28, 36, 36 *bis* et 38.

Par contre, sur proposition du rapporteur, elle a décidé :

1° D'adopter, sous réserve de modifications rédactionnelles, les articles 11, 12, 12 *bis*, 12 *ter*, 12 *quater*, 14 *bis*, 15, 15 *bis*, 17, 18, 19, 20 *bis*, 29, 33, 35 et 41;

2° D'adopter l'article 39 sans modification et l'article 34 dans le texte gouvernemental.

Analysant les premiers articles du projet de loi relatifs au financement d'un programme quinquennal d'H. L. M., le rapporteur, M. Pisani, a, en particulier, préconisé que l'aide de l'Etat soit orientée plus spécialement vers une aide maximum apportée à un logement typifié, compte étant tenu de la composition de la famille du futur occupant.

La commission a ensuite entendu un exposé de M. Bernard Chochoy, Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, et de M. de Félice, Sous-Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement.

M. Bernard Chochoy, après avoir exposé l'économie générale du projet de loi-cadre, a commenté plus particulièrement les articles premier, 3 *quater*, 7, 29 et 38.

L'intervention de M. de Félice a porté sur les articles 10, 14, 25, 28, 36 et 37.

A la suite de ces auditions, MM. André, Plazanet, Pisani et Zussy ont posé un certain nombre de questions aux deux représentants du Gouvernement.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. de Montalbert, président.* — Le président a ouvert la séance en rendant hommage à la mémoire de M. Yvon Delbos, membre de la commission, récemment décédé.

Puis, M. François Valentin a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 24, session 1956-1957), de M. Michel Debré, tendant à la modification du Règlement du Conseil de la République, après que celui-ci eût développé devant ses collègues l'économie générale du texte dont il est l'auteur.

Il a été convenu que M. Valentin incorporerait ses conclusions sur ce sujet dans un rapport supplémentaire destiné à compléter son rapport (n° 703, session 1955-1956), en fonction de certaines observations présentées par divers commissaires.

Par ailleurs, la commission a décidé d'attendre la fin des débats sur le projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N. 3^e législature) pour procéder éventuellement à la modification de divers articles du Règlement du Conseil de la République, rendue souhaitable par l'institution de la nouvelle procédure de discussion budgétaire.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 5 décembre 1956. — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a procédé à un premier examen des rapports :

a) de M^{me} Devaud sur la proposition de loi (n° 226, session 1955-1956), de M. Armengaud, tendant à permettre à certaines catégories d'agents de l'Etat de s'affilier volontairement au risque vieillesse des assurances sociales ;

b) de M. Abel-Durand sur la proposition de résolution (n° 257, année 1955), de M. Pezet, tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés

aux professeurs et instituteurs privés français en service à l'étranger, dans le cadre des crédits du Fonds national des assurances sociales, régime général.

Puis, elle a adopté les rapports de M. Menu tendant à l'adoption des dispositions votées par l'Assemblée Nationale pour

1° La proposition de loi (n° 51, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale en troisième lecture, relative à la compétence des conseils de prud'hommes ;

2° La proposition de loi (n° 18, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à donner compétence aux conseils de prud'hommes pour connaître des différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de travail entre les gens de maison et leurs employeurs.

Enfin, la commission a désigné M^{me} Girault comme rapporteur de la proposition de loi (n° 59, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la durée du travail dans les établissements de commerce non alimentaire, en remplacement de M. Beaujannot, démissionnaire.